

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

SECRET N° 71/14 du 23/1/71

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969;
VU le Décret N°59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du
Mérite Congolais ;
VU le Décret N°59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie.

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER .- Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE DE COMMANDEUR :

Monsieur Ange DIAWARA, Ministre du Développement, Chargé des Eaux et
Forêts - BRAZZAVILLE
Monsieur Boniface MATINGOU, Ministre des Finances et du Budget-BRAZZAVILLE
Maître Aloïse MOUDILENO-MASSENGO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
- BRAZZAVILLE
Monsieur Charles NGOUOTO, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé
et du Travail - BRAZZAVILLE
Monsieur Henri LOPEZ, Ministre de l'Education Nationale - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2.- Il ne sera pas fait application des dispositions du
Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des
droits de Chancellerie.

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 23 Janvier 1971

